



**CONVOCACTION**

Date : 9 décembre 2021  
Affichée le : 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance à La Scène Adamoise sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 33  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Annie PARAGE – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – M. Gérard BRUNEL – Mme Virginie GRANTE – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Loïc LEBALLEUR – M. Rodolphe MIET – Mme Cécile PIGNOL – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

**COMPTE RENDU**

Affiché le : 23 décembre 2021

**Absents représentés**

M. Jean-Dominique GILLIS ..... Pouvoir à M. Michel VRAY  
M. François DELAIS ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT  
Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H  
Mme Claudine MULLER ..... Pouvoir à Mme Carine PELEGRIN

**Secrétaire de séance :** M. Julien DOLFI

Le Conseil Municipal,

- approuve à 30 voix pour et 3 abstentions, le procès-verbal du 21 octobre 2021.

- Informations du Maire.

**Manifestations :**

**Décembre**

*Jeudi 16 décembre*

- 19h – Conseil Municipal – Hôtel de Ville.

*Jusqu'au 13 mars*

- Exposition Regards croisés – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.

*Jusqu'au 24 décembre*

- Animations de Noël :

Création d'une boule de Noël – Atelier du souffleur de verre.

« Cherchez les santons de Provence dans les vitrines des commerçants » - organisé par l'office de tourisme.

*Vendredi 17 décembre*

- 18h – Remise des prix du concours des décorations et illuminations de Noël.

*Samedi 18 décembre*

- Animations de Noël tout au long de la journée – Place du Marché et Centre-Ville.

- 14h – Les ateliers du Père Noël – Cafétéria du gymnase – organisés par le Comité des fêtes de L'Isle-Adam.

- 17h – Chants de Noël et embrasement du Castelrose.

*Du vendredi 17*

*au dimanche 19 décembre*

- Village de Noël – Cour de l'Hôtel de Ville – organisé par l'ACIA.

*Mercredi 22 décembre*

- 15h – Spectacle S.O.S Père Noël – La Scène Adamoise – organisé par la bibliothèque municipale.

*Du vendredi 17*

*au dimanche 26 décembre*

- Patinoire – Parking du Castelrose – organisée par l’association de Water-Polo.

*Vendredi 24 décembre*

- 8h – 13h - Animation sur le marché : Noël.

## **Janvier**

*Samedi 8 janvier*

- 21h – Grand Concert du Nouvel An – Les musiciens du Lys – La Scène Adamoise.

*Jeudi 13 janvier*

- Réunion publique – programme immobilier 112 avenue des Bonshommes.

*Du lundi 17 au vendredi 21 janvier*

- Semaine de la lecture.

*Mardi 18 janvier*

- 14h30 - Spectacle pour les séniors – organisé par le CCAS – La Scène Adamoise.

*Mercredi 19 janvier*

- 14h – 16h30 – L’atelier du mercredi : Paysages en couleurs – organisé par le musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.

*Dimanche 23 janvier*

- 15H30 - Concert à l’Abbaye de Royaumont - lancement de la campagne de financement participatif pour la construction de l’Orgue par les Amis de l’Orgue de L’Isle-Adam.

*Du lundi 24 au vendredi 29 janvier*

- Semaine olympique.

*Samedi 29 janvier*

- Inauguration des logements de la Gendarmerie.

*Du 31 janvier au 5 février*

- Fête des jeux en bois – Centre sportif Amélie Mauresmo.

## **Février**

*Jeudi 10 février*

- Réunion publique - travaux de voirie avenue des Ecuries de Conti/Place du Feu Saint Jean.

*Vendredi 11 février*

- 19h – Conseil municipal – Hôtel de Ville.

## **Travaux :**

- Poursuite de la rénovation de l’éclairage public : Changement des lanternes Avenue de Paris, Boulevard de Tilsit, Boulevard de la République (Passage en LED et détection de présence sauf Boulevard de Tilsit).
- Consultation des entreprises en cours pour les travaux de réfection de la piste d’athlétisme.
- Fin de la réfection de la chaussée Avenue du Chemin vert depuis fin novembre.
- Remplacement de la toiture à l’espace Magallon.
- Peinture kiosque du lycée (cet hiver si le temps le permet).
- Démarrage des travaux du CCAS et du Multi-accueil début février pour une durée de 18 mois.
- Démarrage des travaux à la résidence de l’abbé Breuil.
- Démarrage des travaux de l’Eglise au 1<sup>er</sup> semestre 2022 (couverture, escalier du clocher).

Délibération : n° 2021-12-01

## **Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°106-2021 à n°126-2021.**

### **Le Conseil Municipal,**

- **prend acte** des décisions n°106-2021 à 126-2021 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

**Rapport n° 2 – Décision modificative n°4 au budget de la Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2021 de la Ville dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 0,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 79 000,00 €

Délibération : n° 2021-12-03

**Rapport n° 3 – Décision modificative n°3 au budget de la Plage.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2021 de la Ville dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 0,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 0,00 €

Délibération : n° 2021-12-04

**Rapport n° 4 – Budget primitif 2022 - Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif 2022 de la Ville :

Celui-ci s'élève à la somme de 26 718 465 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 8 061 175 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 18 657 290 €

Délibération : n° 2021-12-05

**Rapport n° 5 – Budget primitif 2022 - Plage.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif du Budget annexe de la Plage, exercice 2022:

Celui-ci s'élève à la somme de 595 256 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :  
Dépenses et Recettes = 123 000€

Section de Fonctionnement :  
Dépenses et Recettes = 472 256 €

Délibération : n° 2021-12-06

**Rapport n° 6 – Budget primitif 2022 – Scène Adamoise.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif du budget annexe de la Scène Adamoise, exercice 2022 :  
Celui-ci s'élève à la somme de 317 400 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :  
Dépenses et Recettes = 42 400 €

Section de Fonctionnement :  
Dépenses et Recettes = 275 000 €

Délibération : n° 2021-12-07

**Rapport n° 7 – Propositions nouveaux tarifs.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Délibération : n° 2021-12-08

**Rapport n° 8 – Subventions municipales 2022.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 3 abstentions,

- **fixe** le montant des subventions allouées aux différentes associations.
- **fixe** le montant de la subvention :
  - . au CCAS pour : 240.000 €
  - . à la Plage pour : 200.000 €
  - . à la Scène adamoise pour : 200.000 €
  - . à la Caisse des Ecoles pour : 3.000 €Ces montants seront inscrits au budget 2022.
- **verse** à certaines associations ayant des salaires à assurer (CSL, CMIA, Culture et Loisirs, Syndicat de la Piscine Intercommunale ainsi qu'au CCAS), la subvention par 1/12<sup>ème</sup>.
- **effectue** en un seul versement les subventions jusqu'à 800 € et en deux versements (mars et septembre) les subventions dépassant 800 €.

Les Présidentes et Présidents d'associations qui bénéficient de subventions communales ne participent pas au vote.

Délibération : n° 2021-12-09

**Rapport n° 9 – Subvention complémentaire pour le budget de la Plage 2021.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **délibère** sur l'attribution d'une subvention complémentaire pour le budget 2021 de la Plage de L'Isle-Adam d'un montant de 15 000€.

Délibération : n° 2021-12-10

**Rapport n° 10 – Contribution complémentaire au SIPIAP.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **délibère** sur l'attribution d'une contribution financière complémentaire de 106 758 € au SIPIAP.

Délibération : n° 2021-12-11

**Rapport n° 11 – Contribution financière à la CCVO3F pour l'Office de tourisme.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **décide** l'attribution d'une contribution financière de 20 000 € à verser à la CCVO3F.

Délibération : n° 2021-12-12

**Rapport n° 12 – Contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le versement de la contribution obligatoire de la Ville à hauteur de 73 234,30 € aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre-Dame, prévu au compte 6558 du budget 2022.

Délibération : n° 2021-12-13

**Rapport n° 13 – Modification de tarifs du service enfance.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** les tarifs modifiés,
- **dit** que ces applications entreront en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022,
- **prend acte** que les autres termes de la délibération du n°2021-04-15 du 1<sup>er</sup> avril 2021 demeurent inchangés.

Délibération : n° 2021-12-14

**Rapport n° 14 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **dit** que la rémunération des candidats retenus sera déterminée en fonction des expériences et du profil.
- **prévoit** à cette fin, une enveloppe de crédits au budget de chaque année au chapitre 012.

Délibération : n° 2021-12-15

**Rapport n° 15 – Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** la création des emplois mentionnés pour des besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité, rémunérés à l'indice majoré 340 et apporte les modifications nécessaires au tableau des emplois.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits aux budgets 2022 et suivants au chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements.

Délibération : n° 2021-12-16

**Rapport n° 16 – Modification du tableau des emplois.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** les créations et les transformations mentionnées ci-dessus et d'apporter les modifications aux tableaux des emplois pour tenir compte de restructuration de service, de recrutements, des départs en retraite, des avancements, des évolutions règlementaires des cadres d'emplois.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre concerné.

Délibération : n° 2021-12-17

**Rapport n° 17 – Avenant n°1 portant prolongation de la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales conclu avec le CIG.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la prolongation de la convention n° 2019-853 actuellement en vigueur afin de maintenir l'instruction des dossiers.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de ladite convention et tout document s'y rapportant.

Délibération : n° 2021-12-18

**Rapport n° 18 – Convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour exercer les missions de conseiller de prévention.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la nouvelle convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour exercer les missions de conseiller de prévention.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Délibération : n° 2021-12-19

**Rapport n° 19 – Avis sur les dérogations 2022 au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune les dimanches 2 et 16 janvier, 17 avril, 29 mai, 26 juin, 28 août, 4 septembre, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022.

Délibération : n° 2021-12-20

**Rapport n° 20 – Exonération partielle des droits de terrasse.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** d'exonérer pour 3 mois les droits de terrasse pour l'année 2021.

Délibération : n° 2021-12-21

**Rapport n° 21 – Convention de coordination entre la Police municipale et les Forces de sécurité de l'Etat.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les termes du projet de convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : n° 2021-12-22

**Rapport n° 22 – Demande de subventions à la Région Ile-De-France, au Département du Val d'Oise et à la DRAC pour les travaux de construction d'un orgue à tuyaux.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter pour les travaux de construction d'un orgue à tuyaux avec réemploi et restauration d'éléments préexistant, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise.

- **approuve** le plan de financement de cette opération.

Délibération : n° 2021-12-23

**Rapport n° 23 - Demande de subventions à la Région Ile-de-France, au Département du Val d'Oise et à la DRAC pour les travaux de restauration de la couverture de la chapelle de la Vierge – Annule et remplace la délibération n°2021-10-17.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter pour les travaux de restauration de la couverture de la Chapelle de la Vierge, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise.
- **approuve** le plan de financement de cette opération.

Délibération : n° 2021-12-24

**Rapport n° 24 – Demande de subventions à la Région Ile-de-France, au Département du Val d'Oise et à la DRAC pour les travaux de création d'un nouvel escalier dans le clocher de l'église Annule et remplace la délibération n°2021-10-17.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter pour les travaux de création d'un nouvel escalier dans le clocher de l'Eglise, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Départemental du Val d'Oise.
- **approuve** le plan de financement de cette opération.

Délibération : n° 2021-12-25

**Rapport n° 25 – Demande de subvention départementale – Création d'une piste cyclable Avenue du Chemin vert et installation de dispositifs de stationnements sécurisés.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise, au taux maximum, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une piste cyclable Avenue du chemin vert à L'Isle-Adam ainsi que l'installation de dispositifs de stationnement sécurisés (consignes et arceaux) sur la commune.

Délibération : n° 2021-12-26

**Rapport n° 26 – Demande de subventions pour le musée d'art et d'histoire Louis Senlecq : Fonctionnement - Investissement.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France, de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val d'Oise.

**Rapport n° 27 – Garantie d’emprunt de l’OPAC Val d’Oise Habitat auprès de la caisse des dépôts et consignations – Réaménagement d’un prêt garanti.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **réitère** sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l’emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies référencées à l’annexe « Caractéristiques financières des lignes de Prêt réaménagées ». La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l’annexe précitée, et ce jusqu’au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu’il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.
- Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d’entre elles, à l’annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la délibération.  
Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.  
Les caractéristiques financières modifiées s’appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l’annexe à compter de la date d’effet de l’avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu’au complet remboursement des sommes dues.  
A titre indicatif, le taux du livret A au 01/04/2021 est de 0,50%.
- **accorde** la garantie pour la durée totale de la ligne de prêt réaménagée jusqu’au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l’emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d’exigibilité. Sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s’engage à se substituer à l’emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.
- **dit** que le Conseil s’engage jusqu’au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Délibération : n° 2021-12-28

**Rapport n° 28 –Convention relative à la participation financière de la commune de L’Isle-Adam pour les travaux réalisés par le SIAPIA sur le réseau d’eaux pluviales de la rue Villiers-Adam dans le cadre de la 610<sup>ème</sup> opération d’assainissements.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention se rapportant à la 610<sup>ème</sup> opération de travaux pilotée par le SIAPIA.

Délibération : n° 2021-12-29

**Rapport n° 29 –Convention relative à la participation financière de la commune de L’Isle-Adam dans le cadre de l’entretien d’ouvrages sur les réseaux d’eaux pluviales.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention relative à la participation financière de la commune dans le cadre de l'entretien d'ouvrages sur les réseaux d'eaux pluviales.

**Rapport n° 30 – Bilan du SITE 2020-2021.**

**Le Conseil Municipal,**

- **prend acte** de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.



Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**